

Communiqué de presse
23 juillet 2025

Collecte des textiles :

Les entreprises metteuses en marché doivent assumer leurs responsabilités

Alors que Le Relais, réseau d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, a suspendu pendant près d'une semaine la collecte des textiles déposés dans ses conteneurs partout en France, Intercommunalités de France, l'AMF, le Cercle National du Recyclage, France urbaine et Régions de France déplorent la crise annoncée de la filière de réemploi et de recyclage des textiles. Les associations de collectivités soutiennent Le Relais dans ses demandes vis-à-vis de l'éco-organisme Refashion, représentant les entreprises metteuses en marché des produits textiles et disposant de fonds propres très conséquents.

Dans un contexte persistant de sous-financement de la part des acteurs de la filière textiles, linge et chaussures (TLC), **les élus locaux appellent les entreprises qui mettent sur le marché des vêtements et des textiles à respecter leurs obligations en finançant leur traitement une fois usagés** et l'État à créer un soutien, à hauteur des besoins de la filière, aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Les associations d'élus prennent acte de l'annonce par **Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition écologique, du déblocage d'une aide exceptionnelle de 106 millions d'euros pour 2025 et 2026 à destination des acteurs de la collecte. Cependant, l'arrêt de la collecte des textiles par Le Relais **a déporté sur les collectivités et à leurs frais la charge de gérer ces déchets, alors que le système de financement du service public de gestion des déchets est déjà fragilisé**. Même si Le Relais a annoncé la reprise progressive de la collecte le 24 juillet, l'amoncellement de déchets textiles autour des bornes « Le Relais » **reste un enjeu majeur de sécurité et de salubrité publiques**.

Les associations de collectivités remercient nos concitoyens de poursuivre le stockage à domicile des textiles usagés **le temps que l'organisation de la collecte revienne à la normale**.

Intercommunalités de France, l'AMF, le Cercle National du Recyclage, France urbaine et Régions de France **en appellent à la responsabilité de toutes les parties prenantes afin de trouver une solution pérenne** pour sortir de la crise actuelle et assurer un bon fonctionnement de la filière. Des mesures financières conséquentes devront être débloquées par Refashion afin d'assurer un fonctionnement durable de la filière. Les associations de collectivités soulignent en particulier la responsabilité de l'éco-organisme de signaler à l'État **les contributions de la fast-fashion qui ne seraient pas perçues**.

Contacts presse :

Intercommunalités de France : Yoann Jacquet – y.jacquet@intercommunalites.fr – 06 71 50 65 88

AMF : Thomas Oberlé, thomas.oberle@amf.asso.fr, 01 44 18 51 91

Cercle national du recyclage : Bertrand Bohain – bbohain@cercle-recyclage.asso.fr – 03 20 85 85 22

France urbaine : Pierre Logette, service-communication@franceurbaine.org

Régions de France : Violaine Hacke, vhacke@regions-france.org, 06 28 47 53 55